Monsieur le Président,

Je tiens à vous exprimer mes plus vives préoccupations quant aux nombreuses exécutions sommaires commises par le Service d'enquête criminelle (SIC) dans le cadre de la lutte contre la délinquance. Entre avril 2016 et novembre 2017, au moins 92 jeunes hommes ont été sommairement exécutés à Luanda. Parmi ces victimes, Ramiro Agostinho António ‘Mitó’, exécuté le 7 mars 2017 en pleine journée devant témoins.

Il s’agit de graves violations des droits de l’homme qui mettent à mal l’État de droit en Angola et dont la responsabilité incombe à l’État.

J’appelle les autorités angolaises à :

* traduire en justice les auteurs et responsables de la mort de Ramiro Agostinho António ‘Mitó’ et à veiller à ce que les autres graves violations des droits de l’homme commises par des agents du SIC ne restent pas impunies ;
* dissoudre le SIC et mettre en place une politique de lutte contre le banditisme, respectueuse du droit et des droits humains.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l’expression de ma haute considération.

**Son Excellence, Monsieur le Président Joao Lourenço**

Président de la République d’Angola

Palacio Presidencial

Protocole de Estado

Rue 17 de Setembro, Cidade Alta

Luanda

Angola